



NOM ET PRENOM

SEMAINE DU 28 AVRIL AU 05 MAI 2020

Bien penser à inscrire votre nom et prénom. Merci

	MARDI 28/04	MERCREDI 29/04	JEUDI 30/04	VENDREDI 01/05	SAMEDI 02	DIMANCHE 03	LUNDI 04
SOUPE 0,90€	SOUPE DE LÉGUMES	VELOUTÉ DE CAROTTES	BOUILLON DE VOLAILLE VERMICELLE	SOUPE DE LÉGUMES VERTS	SOUPE À L'OIGNON	SOUPE 7 LÉGUMES	BOUILLON DE LÉGUMES TAPIOCA
ENTRÉE	MACÉDOINE AU JAMBON ou MORTADELLE	SALADE PIÉMONTAISE ou ŒUF COCOTTE	CHOU BLANC AUX NOIX ou PIZZA ROYALE	BETTERAVES ROUGES AUX POMMES ou SALADE DE TOMATES SURIMI	SALADE DE MOULES AU CURRY ou POIREAU VINAIGRETTE	RADIS BEURRE ou TERRINE DE VOLAILLE MAISON	HARICOTS BLANCS EN SALADE ou POISSON MAYONNAISE
PLAT OU PLAT UNIQUE	STEAK HACHÉ GRILLÉ ou ÉMINCÉ DE DINDE À LA CRÈME	COLIN SAUCE CHORON ou ÉMINCÉ DE PORC	LASAGNES BOLOGNAISES OU	POISSON PANÉ ou ANDOUILLETTE À LA MOUTARDE	POULET RÔTI ou OMELETTE AU FROMAGE	LANGUE DE PORC À L'ÉCHALOTE ou POITRINE DE VEAU FARCIE	BOULETTES D'AGNEAU ou SAUMONNETTE SAUCE CIBOULETTE
LÉGUME	NOUILLES AU BEURRE ou FENOUIL EN GRATIN	CHOU-FLEUR PERSILLÉ ou BULGOUR AU BEURRE	HACHIS PARMENTIER	ÉPINARDS À LA BÉCHAMEL ou LENTILLES	POMMES NOISETTES ou TOMATE PROVENÇALE	POÊLÉE DE LÉGUMES ou CHAMPIGNONS À LA CRÈME	PURÉE DE CAROTTES ou RIZ BASMATI
FROMAGE	YAOURT NATURE ou MORBIER	SAINT ABRAY ou RONDELÉ AUX NOIX	FROMAGE DU JOUR ou TOMME	CANCOILLOTTE ou LEEDAMER	PETITS SUISES ou SAINT NECTAIRE	MUNSTER ou FROMAGE FRAIS	COULOMMIERS ou BÛCHE MÉLANGE
DESSERT	CHEESE CAKE ou FRUIT	COMPOTE ou SALADE PÊCHE/ABRICOT	CHOU À LA CRÈME ou FRUIT	CRUMBLE ou MOUSSE FRAMBOISE	FRUIT ou CRÈME RENVERSÉE	TARTE AU CITRON ou LIÉGEOIS	GRATIN DE FRUITS ou FRUIT

PAIN: 0,54€ si besoin cochez la case

En cas d'absence, prévenir le plus rapidement possible ADMR TOURNUS AU 03 85 21 92 73 ou La Cuisine de Jacquotte au 03 85 72 28 67

Nous rappelons que les repas commandés sont facturés en cas d'absence non justifiée au moins 48 heures à l'avance (sauf hospitalisation d'urgence) si celle-ci a bien été déclarée.

ATTENTION: Nous vous demandons d'être au maximum présent(e) au moment de l'heure de passage. Nous rappelons qu'il est formellement interdit de déposer des repas au dehors par mesure de Sécurité Alimentaire.

En cas d'absence, les repas ne seront pas déposés mais seront tout de même facturés